

**PRESCRIPTIONS GENERALES APPLICABLES A TOUTES LES EPREUVES
RALLYE TOUT TERRAIN NATIONALES 2010**

ANNEXE 2 / 2010

Modification de l'article 2.13 comme suit :

2.13. Pénalisation forfaitaire : Pénalité créée pour se substituer à certaines sanctions entraînant la mise hors course ou l'exclusion pour non-respect de certaines clauses du règlement dans une Epreuve traditionnelle.

Elle permet à un concurrent pénalisé de continuer l'Epreuve dans des conditions de compétition normales, mais toutefois sévèrement sanctionné.

La Pénalisation forfaitaire s'exprime en un temps qui s'ajoute aux pénalités déjà infligées au concurrent dans des cas précis et répertoriés dans le Règlement Particulier.

Le temps total affecté au concurrent touché par l'application de la pénalisation forfaitaire, sera calculée en additionnant le temps maximum autorisé des Secteurs Sélectifs et des Secteurs de Liaison non effectués de la Section, augmenté d'une pénalité de 240 minutes pour le secteur dans lequel il aura été mis hors temps (sélectif ou liaison), augmenté de 120 minutes par sélectif restant dans la section.

Le concurrent ne pourra pas prendre le départ des autres secteurs de la section en cours, par contre, il sera admis au départ des sections ou étapes suivantes.

Le concurrent pénalisé par cette pénalisation forfaitaire sera classé pour l'épreuve en cours et pour le championnat national pour autant ;

- Qu'il soit passé sur le podium de départ et franchi le podium d'arrivée.
- Qu'il n'ait pas abandonné
- Qu'il ait effectué au minimum 50% du parcours total de l'épreuve
- Les points pour le championnat national seront calculés suivant le pourcentage (arrondi à l'inférieur) des kilomètres réellement effectués, seul le concurrent classé 15^{ème} ne marquera aucuns points
ex : classement pour l'épreuve du concurrent 6^{ème}, pourcentage effectué 50%,
nombre de points = 5 au lieu de 10.